

# LES SERVICES

## TRANSPORT SCOLAIRE

Le transport scolaire fonctionne sous la responsabilité du Conseil Général.  
La navette du midi fonctionne sous la responsabilité de l'OGEC de St Avaugourd.



Le car « navette » pour La Boissière part de St-Avaugourd à 8H40 et repart de la Boissière à 8H 55, au plus tard.

Le soir, les parents peuvent venir chercher les enfants :  
- à la Boissière, de 16h20 à 16h35.  
- à St Avaugourd, de 16h30 à 16h40

**Passée cette heure, les enfants qui resteraient à l'école seront conduits à la garderie.**

## RESTAURANT SCOLAIRE

### A la Boissière des Landes

C'est un restaurant municipal à gestion tripartite : la municipalité, l'école publique et l'école privée.

Il est géré par l'association OGRS (Organisme de Gestion du Restaurant Scolaire).

En cas d'absence veuillez prévenir par téléphone le restaurant avant 9 h 30 (sinon le repas sera facturé).

Prix du repas : 3,20 € pour St Avaugourd.

3,25 € pour La Boissière.



### A St Avaugourd des Landes

C'est un restaurant municipal.

Il est géré par la mairie. Les tickets sont à acheter à la mairie.

## ACCUEIL PERISCOLAIRE

### A la Boissière des Landes

La garderie fonctionne sous la responsabilité de la mairie à partir de 7 h 30 et jusqu'à 18 h 45.

### A St Avaugourd des Landes

La garderie fonctionne sous la responsabilité de la mairie de St Avaugourd de 7h30 à 8h45 le matin et de 16h30 à 18h30 le soir.

Le paiement de la garderie se fera directement à la mairie de la Boissière ou à la mairie de St Avaugourd de façon mensuelle selon que votre enfant est inscrit à la Boissière ou à St Avaugourd.

## PAIEMENTS DIVERS

### *RETRIBUTIONS SCOLAIRES :*

\* Le paiement des rétributions se fera de manière mensuelle par prélèvement automatique (soit 30 euros par mois sur 10 mois par enfant) ou de manière trimestrielle par chèque à l'ordre de l'OGEC de la Boissière si votre enfant est inscrit à la Boissière.

\* Le paiement des rétributions se fera de manière mensuelle par prélèvement automatique (soit 20 euros par mois) ou de manière trimestrielle par chèque à l'ordre de l'OGEC de St Avaugourd si votre enfant est inscrit à St Avaugourd.

## ASSURANCE SCOLAIRE



Votre enfant doit être couvert par deux assurances :

- une **ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE**
- une **ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT**

pour toute l'année scolaire 2019/2020 et ce dès la rentrée.

**Vous devez nous fournir une attestation de votre assureur pour chaque assurance.**

Si votre enfant ne possède pas d'individuelle accident, vous pouvez bénéficier d'une assurance auprès de la Mutuelle St Christophe. N'hésitez pas à nous demander un formulaire.